**CONVENTION DE STAGE**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

**ARTICLE l : SIGNATAIRES (au minimum trois)**

**ENTREPRISE D'ACCUEIL :**

NOM :

Représentée par : en qualité de :

Adresse :

Téléphone :

N° SIRENE ou SIRET :

Nature de l'activité de l'entreprise :

Téléphone Tuteur :

@mail Tuteur :

**STAGIAIRE :**

NOM et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité

Adresse :

**ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU ORGANISME DE FORMATION**

NOM : G2R Formation

Représenté par : Mr Gabbay Henry en qualité de : Président

Adresse :110 avenue Philippe Auguste,75011 Paris

Téléphone. : 01 44 64 85 85

**ARTICLE 2 : ETUDES OU FORMATION SUIVIES**

**Nature des études ou de la formation :**

**Titre Professionnel Administrateur Système Devops**

**Durée** :637 HEURES PRATIQUES ET 280 HEURES EN ENTREPRISE

Niveau atteint (1ère année, 2ème, etc) : **BAC +3**

**ARTICLE 3 : PROGRAMME DU STAGE**

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire avec l’objectif de la validation du titre professionnel.

L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

Le stagiaire doit participer au suivi ou à la mise en place de projets au sein de l’entreprise.

Le télétravail est une possibilité mais nous déconseillons celui-ci à 100%

Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire

dans l'établissement d'Enseignement ou l'organisme de formation et dans l'entreprise.

**Objectifs pédagogiques du stage** : Celui-ci est détaillé de la manière suivante :

ACTIVITE TYPE 1 « Automatiser le déploiement d’une infrastructure dans le cloud» :

- Automatiser la création de script

- Automatiser le déploiement d’une infrastructure

- Mettre l’infrastructure en production dans le cloud

ACTIVITE TYPE 2 « Déployer en continu une application » :

- Préparer un environnement de test

- Gérer le stockage des données

- Gérer des containers

- Automatiser la mise en production d’une application plateforme

ACTIVITE TYPE 3 « Superviser les services déployés » :

- Définir et mettre en place des statistiques de services

- Exploiter une solution de supervision

- Echanger sur des réseaux professionnels éventuellement en anglais

**Nom, prénom et qualité** du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation :**MONSIEUR JOULIN GILDAS**

**Nom, prénom et qualité et coordonnées** du responsable du suivi de stage dans l'entreprise :

Nom Prénom :

@mail : Téléphone :

**ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE**

**Durée du stage**: 2 mois, du 08/07/2024 au 30/08/2024

(elle doit correspondre à celle prévue dans le cadre des études ou de la formation et ne peut en tout état de cause être supérieure à 12 mois)

**Lieu(x)** où il s'effectue :

(en cas de lieux multiples, préciser chacun d'eux et les dates correspondantes)

**Horaires** de présence du stagiaire :

(ils ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine).

Les stagiaires mineurs ne peuvent être présents dans l'entreprise avant six heures du matin et après vingt-deux heures le soir.

Au-delà de quatre heures et demie d'activité, les stagiaires mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au-moins trente minutes.

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut (élève, étudiant, en formation). Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation.

Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir **aucun salaire** de l'entreprise.

Toutefois, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, lui verser une **gratification**.

**Montant de la gratification** : (s'il y a lieu)

**ARTICLE 5 : COUVERTURE SOCIALE**

Le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents du travail.

**ARTICLE 6: RESPONSABILITE CIVILE**

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

**ARTICLE 7 : EVALUATION DU STAGE**

A l'issue du stage :

Le stagiaire est tenue de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.

Le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

Fait à :

le :

Cachet et signature précédée de la mention manuscrite "lue et approuvée"

Le Chef d'entreprise

Le responsable de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation

Mr Gabbay Henry